Séance du mercredi 13 avril 2011

L'an deux mil onze, le treize avril, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

<u>Présents</u>: DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, MAZZINI Grégoire, CULEUX Xavier, PROLA Thierry, RONSEAUX Jean-Noël, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean.

Absents excusés: LESUEUR Jacky qui donne pouvoir à MICHEL Jean. CARRE Pierre.

Lecture est faite du dernier compte-rendu qui est approuvé par le conseil municipal.

1 - BUDGET 2011.

Le conseil municipal a voté le budget 2011 qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à la somme de 204 540,00 €, et pour la section d'investissement à la somme de 346 717,00 €.

2 - COLOMBARIUM.

Les conseillers municipaux après avoir voté l'achat d'un columbarium, ont décidé à 6 voix pour, sa pose au cimetière communal contre 4 voix pour la pose sur le terrain à droite de l'église.

3 - DELIBERATIONS.

n° 5.2011 Vote des 4 taxes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, De voter les taux suivants :

sait up produit correspondant		102 200	
- CFE	13.87 %	produit correspondant	1 456 euros
- taxe foncière NB	17.82 %	produit correspondant	3 047 euros
- taxe foncière B	19.50 %	produit correspondant	35 627 euros
 taxe d'habitation 	17.36 %	produit correspondant	63 260 euros

soit un produit correspondant 103 390 euros

n° 6.2011 Subventions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser les subventions suivantes :

- ADMR	500 €
- Courcelles de France	110 €
- Comité des fêtes	2800 €
- La Veslardane	60 €
- Association du foot de Muizon	100 €
- Pompiers	100 €

Réunion du 13 avril 2011 Page - 1 -

- Association des 8 villages 13700 €

n° 7.2011 Achat et pose d'un columbarium.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'achat d'un columbarium, qui sera disposé dans le cimetière. Cette dépense sera imputée en section d'investissement sur le budget 2011.

Charge le maire de cet achat et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

4 - QUESTIONS DIVERSES.

Elagage: La société l'Effort Rémois sera contactée afin de faire couper une grosse branche morte qui surplombe la voie et de procéder à un élagage aux abords de la route de Courcelles à la RN31.

Bardage de la salle des fêtes: L'entreprise le bâtiment associé a confirmé que le bardage ne nécessitait pas d'entretien particulier.

Bancs sur le terrain de jeux : Monsieur BACARISSE chargé de leur réalisation, a beaucoup de travail et ne pourra pas les fabriquer comme il l'avait prévu.

Noyer rue de Bury: Le noyer a été abattu, il reste à fendre les grosse bûches et à ranger le bois. Ce dernier sera vendu au prix de 40 € le stère.

DRTP: Il sera demandé à l'entreprise DRTP d'intervenir chez Monsieur MAQUIN qui est toujours en possession de deux poteaux (bois et béton) de France Télécom. Il souhaite connaître leur devenir.

Réunion du 13 avril 2011 Page - 2 -